



Au

MEDEF REUNION, CGPME et UPA

Saint Denis le 22 août 2013

Objet : demande d'ouverture des négociations salaires et conventions collectives.

Monsieur,

Le 29 mai 2009 l'intersyndicale CFTC, CGTR, UIR-CFDT, UNSA et CFE-CGC a signé un accord régional interprofessionnel (ARI) avec le Medef portant, entre autres, sur la question des salaires (notamment la prime Cospar) et ouvrant la discussion sur l'application des conventions collectives nationales à la Réunion.

Cet accord prendra fin le 31 décembre 2013.

Dans la continuité de cet accord, et compte tenu de l'aggravation de la situation, l'intersyndicale signataire de l'ARI, rejointe par FO et Solidaires, demande instamment l'ouverture des négociations portant sur les salaires (et l'intégration de la prime Cospar) et des discussions sur l'application des CNN à la Réunion.

Vous remerciant pour tout l'intérêt que vous porterez au présent courrier,

Nous vous prions Monsieur de bien vouloir agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour l'intersyndicale CFTC- CGTR-
CFC/CGC - FO - UIRCFDT-
SOLIDAIRES- UNSA
Paul JUNOT

- Copie à la DIECCTE